



SYNTEF-CFDT  
Syndicat National Travail Emploi Formation

## Comité Social d'Administration Travail Emploi Insertion Professionnelle 21 septembre 2023

Madame la Présidente, mesdames et messieurs, chers collègues,

Dans quelques jours, le gouvernement présentera son projet de loi de finances pour 2024. Quel sort ce budget réservera-t-il aux agents du ministère du Travail, du Plein emploi et de l'Insertion ?

Sans surprise, notre organisation syndicale ne pourra cautionner aucune suppression d'emploi supplémentaire. Bien au contraire, nous revendiquons des recrutements significatifs et des revalorisations salariales au sein de notre ministère. Espérons être entendus.

Être entendus, nous aurions également aimé l'être lorsque notre organisation syndicale dénonçait il y a 4 ans déjà la création des SGC-D. Aujourd'hui, nous ne pouvons qu'en constater l'échec.

Les observations relevées par la mission inter-inspections diligentée dans le cadre du comité de pilotage des DDI le qualifient parfaitement.

Les inspecteurs de l'administration affirment ainsi que « *l'objectif premier de la réforme et celui d'efficience ne sont pas atteints* ». Ou encore qu'« *aucune économie de fonctionnement substantielle n'a été réalisée* ». La mission note aussi « *une augmentation de 10 % des effectifs des SGC-D* » et de « *nombreux reports de charge vers les services soutenus* ». Autrement dit, nous avons donc transféré nos effectifs aux préfectures pour au final continuer d'assurer nous-mêmes certaines missions, face à l'incapacité structurelle des SGC-D à les assumer. Cherchez l'erreur !

Ce rapport confirme également les importants dysfonctionnements constatés depuis la mise en place des SGC-D. Et la liste est longue : des incidents de paye, des difficultés à obtenir des remboursements de frais, des interruptions d'activité liées à des problèmes informatiques ou encore le naufrage de l'organisation des élections professionnelles 2022...

La mission évoque ainsi « *une stagnation voire un recul marqué de la performance des fonctions support ...* ». Nous n'allons évidemment pas la contredire sur ce point.

C'est pourquoi nous soutenons sa recommandation de ne pas poursuivre l'expérimentation de mutualisation des fonctions supports au niveau régional au vu des échecs constatés en Île-de-France et en région PACA. Mais nous ne pouvons en aucun cas souscrire aux autres recommandations qui ne font que sanctuariser les SGC-D. Bien au contraire.

Les témoignages récents de nos collègues affectés en DDETS(PP) montrent que l'entêtement dans la bêtise administrative se poursuit. Dans une direction départementale de l'Ouest de la France, le SGC-D local a fait preuve d'innovation : lorsque vous aurez besoin d'un simple stylo, vous devrez désormais remplir un formulaire papier que vous devrez faire viser par votre chef de service et que vous devrez ensuite retourner au SGC-D ! Comptez 3 mois environ pour recevoir votre stylo. Et surtout, « *commandez le strict minimum* » ordonne le SGC-D aux agents.

Dans une autre DDETS(PP), à l'Est de la France cette fois-ci, le SGC-D a décidé d'interdire aux agents la faculté de réserver un hébergement lorsque les réunions ou formations programmées sont d'une durée inférieure ou égale à 2 jours. Les collègues de la DDETS(PP) en question doivent donc désormais effectuer 1h45 de trajet le matin et 1h45 de trajet le soir, en plus de leur journée de travail. Est-ce cela, l'efficacité du service public ?

Plus globalement, et nous vous posons cette question de la manière la plus solennelle qui soit : quelle est l'avenir d'une administration qui n'arrive même plus (ou qui ne veut plus) fournir de stylos à ses agents ?

*Errare humanum est, perseverare diabolicum* nous dit l'adage. L'administration doit donc tirer les conséquences de son erreur et ne pas persévérer dans ce modèle d'organisation. Nous revendiquons ainsi la fin des SGC-D et la réinternalisation de nos fonctions supports, au plus près des agents et dans l'intérêt du service public.

L'enjeu est majeur et pas seulement pour nos conditions de travail. Car avec cette réforme mal fichue, c'est la dégradation du service public qui s'accroît.

Nous souhaitons enfin conclure notre propos en rappelant notre attachement au dialogue social. Nous l'avons déjà dit et nous le redirons autant de fois que nécessaire : nous vous demandons de nous transmettre les documents utiles à la préparation de l'ordre du jour du CSA-M suffisamment tôt pour permettre un échange constructif et de qualité. Nous demandons également que les ordres du jour soient tenus et respectés : nous ne pouvons pas reporter sans cesse les sujets à une séance ultérieure ou refuser de les traiter, faute de temps suffisant. Nous vous demandons donc de prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer un dialogue social de qualité dans notre ministère.

Cette conclusion sur le dialogue social s'adresse aussi à M. Dussopt, notre ministre. Le dialogue social doit irriguer l'ensemble de nos services, il ne doit exclure aucun service, aucun agent quelle que soit sa catégorie. Notre ministre ne doit pas plus s'en exclure, sous peine de mal appréhender les difficultés de son administration. Quand aurons-nous l'honneur de l'accueillir dans cette instance ?

Merci de votre attention.